



Liberté - Égalité - Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE L'ESSONNE

**DÉCLARATION D'INTÉRÊT GÉNÉRAL ET AUTORISATION, AU TITRE DE LA LOI SUR L'EAU ET LES MILIEUX AQUATIQUES (LEMA), POUR LE PROGRAMME DE DÉMANTÈLEMENT DES CLAPETS DE L'ORGE, PRÉSENTÉES PAR LE SYNDICAT MIXTE DE LA VALLÉE DE L'ORGE AVAL (S.I.V.O.A.)**

## **AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE**

En application des articles L.211-7 et L.214-1 à L.214-8 du Code de l'environnement, une enquête publique unique préalable à la déclaration d'intérêt général et à l'autorisation, au titre de la LEMA, pour le programme de démantèlement des clapets de l'Orge, sollicitées par le S.I.V.O.A. (163 route de Fleury – 91172 Viry-Châtillon Cedex – Tél : 01 69 12 15 48 – Affaire suivie par M. MONCAUT), aura lieu **du lundi 21 septembre 2015 au lundi 2 novembre 2015 inclus**, soit 43 jours consécutifs, en mairies d'Arpajon, Athis-Mons, Juvisy-sur-Orge, Saint-Germain-lès-Arpajon et Villemoisson-sur-Orge.

Dès publication de l'arrêté, toute personne pourra, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête à l'adresse suivante : Cité administrative - Préfecture de l'Essonne - Direction des relations avec les collectivités locales - Bureau des enquêtes publiques, des activités foncières et industrielles - Boulevard de France - CS 10701 - 91010 EVRY Cedex.

Le dossier d'enquête et un registre d'enquête établi sur feuillets non mobiles, préalablement ouvert, coté et paraphé par la commissaire enquêteur seront déposés **au service Urbanisme de la mairie de Villemoisson-sur-Orge** (22 avenue du Grand-Orme - 91360 - Tél : 01 69 51 56 00 ), siège principal de l'enquête et mis à la disposition du public pendant toute la durée de l'enquête publique, aux heures normales d'ouverture des bureaux au public, à savoir : du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00 et le samedi de 8h30 à 12h00.

Un dossier identique et un registre subsidiaire établi sur feuillets non mobiles, ouvert, coté et paraphé par la commissaire enquêteur, seront également déposés **aux Services Techniques du Centre Technique Municipal de la mairie d'Arpajon** (4 rue des Prés - ZA de Bellevue – 91290 – Tél 06 31 76 96 58), **au Service Environnement de la mairie d'Athis-Mons** (1 rue Lefèvre Utile - 91200 – Tél : 01 69 57 83 13), **au Service Aménagement Urbain de la mairie de Juvisy-sur-Orge** (Espace Marianne – 25 Grande Rue - 91260 – Tél : 01 69 12 50 04), **au Service Urbanisme de la mairie de Saint-Germain-lès-Arpajon** (3 rue René-Dècle - 91180 – Tél : 01 69 26 26 25), et mis à la disposition du public pendant toute la durée de l'enquête publique, aux heures normales d'ouverture des bureaux au public.

Les pièces du dossier seront consultables sur le site internet du pétitionnaire : [www.syndicatdelorge.fr](http://www.syndicatdelorge.fr)

Les personnes intéressées pourront prendre connaissance du dossier et consigner leurs observations sur les registres, pendant les heures normales d'ouverture des bureaux au public.

Toutes les informations relatives à ce dossier pourront être obtenues auprès du pétitionnaire, dont les coordonnées sont mentionnées ci-dessus, ou à la Préfecture de l'Essonne, auprès du Chef du Bureau des Enquêtes Publiques, des Activités Foncières et Industrielles. L'arrêté d'ouverture d'enquête sera consultable sur le site internet des services de l'Etat en Essonne [www.essonne.gouv.fr](http://www.essonne.gouv.fr) (rubrique Publications/Enquêtes Publiques/Eau).

Par décision du Tribunal Administratif de Versailles en date du 26 juin 2015, Madame Marie-Chantal MOULET, ingénieur divisionnaire des travaux publics de l'état, a été nommée commissaire enquêteur. En cas d'empêchement de la commissaire enquêteur titulaire, celle-ci sera remplacée par Monsieur Gilles BRUN, docteur en chimie appliquée, qui a été désigné comme commissaire enquêteur suppléant.

La commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public pour recevoir les observations faites sur ce dossier, les jours et heures suivants :

- **au service Urbanisme la mairie de Villemoisson-sur-Orge** :

le lundi 21 septembre 2015 de 14h00 à 17h00,

le samedi 10 octobre 2015 de 9h00 à 12h00 ;

le lundi 2 novembre 2015 de 14h00 à 17h00.

- **à l'Espace Marianne de la mairie de Juvisy-sur-Orge** :

le mercredi 30 septembre 2015 de 14h00 à 17h00.

- **aux Services Techniques du Centre Technique Municipal de la mairie d'Arpajon** :

le jeudi 15 octobre 2015 de 9h30 à 12h30.

Les observations, propositions et contre-propositions du public pourront être également adressées par correspondance à la commissaire enquêteur en mairie de Villemoisson-sur-Orge, siège de l'enquête. Elles seront tenues à la disposition du public à la mairie de Villemoisson-sur-Orge dans les meilleurs délais et elles devront parvenir suffisamment tôt avant la clôture de l'enquête pour être annexées au registre d'enquête (soit le lundi 2 novembre 2015 avant 17h00).

Les observations du public seront consultables et communicables aux frais de la personne qui en fait la demande pendant toute la durée de l'enquête.

Une copie du rapport et des conclusions de la commissaire enquêteur sera déposée en mairies d'Arpajon, Athis-Mons, Juvisy-sur-Orge, Saint-Germain-lès-Arpajon et Villemoisson-sur-Orge ainsi qu'à la Préfecture de l'Essonne et la Sous-Préfecture de Palaiseau pour y être sans délai tenue à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

Les personnes intéressées pourront obtenir communication, à leurs frais, du rapport et des conclusions de la commissaire enquêteur. Ces demandes devront être adressées par écrit à Monsieur le Préfet de l'Essonne (à l'adresse mentionnée ci-dessus)

Conformément aux dispositions des articles L.211-7 et R.214-1 et suivants du code de l'environnement, à l'issue de la procédure, le Préfet de l'Essonne prendra par arrêté préfectoral une décision d'autorisation ou de refus pour le programme de démantèlement des clapets de l'Orge et une décision déclarant ou refusant l'intérêt général de l'opération.